

PROJET EDUCATIF DE L'INSTITUTION SAINTE JEANNE D'ARC

- 0.1 Cette Institution est placée sous le patronage de Sainte Jeanne d'Arc :
Jeanne d'Arc : Née vers 1412 à Domrémy en Lorraine. Brûlée vive sur la place du Vieux-Marché à Rouen le 30 mai 1431 fut proclamée Sainte en 1920 et patronne de la France après la Vierge Marie. Des quatre paroles de Sainte Jeanne d'Arc qui ont été citées dans le Catéchisme de l'Eglise Catholique, nous en prenons deux comme devise pour l'Institution :
- a) "Dieu premier servi".
 - b) On demandait à Jeanne si elle se croit en grâce avec Dieu. Elle répond : "Si je n'y suis, Dieu veuille m'y mettre ; et si j'y suis, que Dieu m'y garde."
- 0.2 L'Institution Sainte Jeanne d'Arc de Brignoles est un **Etablissement Catholique** d'enseignement, placé sous la **Tutelle du Diocèse** de Fréjus-Toulon.
- 0.3 L'Institution Sainte Jeanne d'Arc, établissement **sous contrat d'association avec l'Etat**, est ouverte à tous ceux qui adhèrent au projet éducatif de l'Etablissement (Loi Debré du 31.12.1959).
- 0.4 Elle est composée d'une école **maternelle et primaire**, d'un **collège** et d'un **lycée polyvalent**, permettant ainsi d'accompagner toutes les étapes du développement de l'enfant.
- 0.5 Selon la déclaration des Evêques de France à Lourdes en 1969 :
"l'apport original de l'Enseignement Catholique est de lier dans le même temps et dans le même acte :
- *l'acquisition du savoir,*
 - *la formation de la liberté,*
 - *l'éducation de la foi.*
- L'école catholique propose la découverte du monde et de l'existence."*
- 0.6 De ces principes découle **la triple mission de l'établissement** : Pédagogique, Educative, Pastorale.
- 0.7 De ce projet éducatif découlent les projets pédagogiques, les projets d'éducation, les projets pastoraux et le projet de l'établissement.

I - L'INSTITUTION SAINTE JEANNE D'ARC : UN LIEU D'APPRENTISSAGE

1.1 Au moyen d'une pédagogie adaptée, l'élève, dès son jeune âge, découvre et développe au mieux ses dons, ses aptitudes et ses qualités.

Pour cela, il devra :

1.2 **apprendre à connaître** :

- une culture commune transmise par les disciplines d'enseignement,
- un éclairage chrétien de cette culture, liée à notre histoire et à notre engagement, dans la foi chrétienne,
- sa propre personnalité et celle des autres,

1.3 **apprendre à réussir** :

- grâce à une motivation sans cesse encouragée par les éducateurs,
- grâce à son implication dans les choix et les méthodes d'apprentissage et sa responsabilisation par les enseignants face aux résultats,
- grâce à sa valorisation par les adultes,
- grâce à des évaluations régulières, progressives et concertées, réalisées par les enseignants qui l'aideront à accepter et dépasser l'échec.

1.4 **apprendre à apprendre** :

- par la maîtrise des outils d'acquisition du savoir : lire, compter, écrire, s'exprimer et écouter,
- par l'apprentissage de l'analyse et de la synthèse,
- par l'éducation du jugement et par la formation au sens critique,
- par la maîtrise de ses propres capacités d'apprentissage.

1.5 L'élève sera conduit à vivre cet apprentissage :

- de façon collective afin de développer ses aptitudes à communiquer, écouter, accueillir et regarder l'autre dans sa différence,
- de façon individuelle, afin de favoriser une réflexion personnelle et permettre la découverte et l'accomplissement de soi, dans la simplicité et la modestie.

1.6 Cette triple perspective d'apprentissage est portée par l'ensemble des enseignants et des éducateurs de l'Institution qui veillent à l'exigence de la qualité de formation.

II - L'INSTITUTION SAINTE JEANNE D'ARC : UN LIEU D'ÉDUCATION DE TOUTE LA PERSONNE

2.1 L'Institution Sainte Jeanne d'Arc est une communauté de personnes dont le projet commun est l'éducation des jeunes en vue de leur donner les moyens de devenir des hommes et des femmes d'action, de réflexion et de foi, responsables dans la société.

2.2 « *L'Institution Sainte Jeanne d'Arc, établissement catholique d'enseignement, est une communauté éducative placée sous la responsabilité du Chef d'Établissement et formée des élèves, des parents, des personnels d'enseignement, d'éducation, d'administration et de services, des prêtres et autres personnels qui participent à l'animation pastorale, des gestionnaires, des anciens élèves et, dans la mesure du possible, des propriétaires* ». (cf. Statuts de l'Enseignement Catholique, Titre I, article 3)

2.3 Tous ces partenaires se trouvent concernés, chacun à leur niveau, dans la réussite de ce projet d'éducation.

2.4 Ceci suppose :

De la part des personnels d'enseignement, d'encadrement, de services et de direction :

- de permettre à chaque jeune de réussir son épanouissement personnel,
- de considérer avec bienveillance les familles et les jeunes en difficulté,
- de veiller à créer un climat de confiance et d'écoute, dans le respect mutuel et la charité,
- de favoriser la communication avec les élèves et les parents,
- d'entretenir un esprit d'équipe, par une concertation régulière et un souci de respecter les priorités fixées ensemble,
- d'aider les jeunes à découvrir le monde extérieur,
- de témoigner d'un climat de confiance dans les différentes équipes de services, d'éducation et d'enseignement.

De la part des élèves :

- un esprit de respect de soi et des autres,
- une responsabilisation dans l'utilisation des locaux et du matériel mis à leur disposition, et dans la vie collective,
- une volonté de devenir autonomes et responsables de leur propre formation.

De la part des parents :

- de demeurer de véritables partenaires éducatifs en assumant leur part première et irremplaçable dans le processus d'éducation de leurs enfants,
- de favoriser le travail personnel et d'épanouissement de leurs enfants,
- de participer aux diverses instances d'information, d'animation et de concertation.

III - L'INSTITUTION SAINTE JEANNE D'ARC : UN LIEU DE VIE SPIRITUELLE

3.1 *"L'Enseignement Catholique est un des lieux privilégiés où l'Eglise peut révéler l'homme à lui-même, lui faire découvrir le sens de son existence et l'introduire à la vérité totale sur lui-même et son destin"* (Cf. Statuts de l'Enseignement Catholique promulgués par les Evêques de France (14 mai 1992) Préambule (Article 6).

3.2 La volonté d'une formation intégrale du jeune nécessite donc qu'il découvre la dimension spirituelle de sa personne.

3.3 C'est pourquoi l'enseignement de la culture religieuse et la proposition d'une éducation chrétienne font partie intégrante du projet éducatif de l'Institution.

3.4 Au coeur de l'Institution Sainte Jeanne d'Arc vit une communauté de chrétiens :
- ouverte à tous dans le respect de la conscience de chacun
- attachée à Jésus-Christ et à son Eglise
- qui témoigne de sa foi, avec conviction et bienveillance.

3.5 Un aumônier, nommé par l'Evêque, est attaché à l'établissement.

3.6 Une Equipe d'Animation Pastorale, réunissant le Chef d'établissement, l'Aumônier, l'Animateur en Pastorale Scolaire, des représentants des professeurs, des personnels, des parents engagés dans la pastorale et des élèves, est chargée de promouvoir la dimension chrétienne de l'Institution.

3.7 Dans ce cadre, à tous les niveaux, les élèves reçoivent :
- dans l'enseignement des diverses disciplines, une culture chrétienne qui privilégie une attitude d'esprit conduisant à réfléchir autant au "pourquoi" qu'au "comment",
- une présentation cohérente de la Foi chrétienne, les rendant capables d'aborder toutes les réalités personnelles et sociales à cette lumière, et faisant appel à une réponse libre.

3.8 Des propositions de vie chrétienne sont faites à ceux qui le souhaitent. Elles sont aussi le moyen d'ouvrir la Communauté scolaire à toutes les dimensions de l'Eglise.

3.9 Enfin, la vie de l'Etablissement est marquée par la référence à l'Ecriture Sainte : *"L'Evangile est l'âme de l'école catholique"* (Jean-Paul II, 29 juin 1984).